

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 04 JUIN 2026

Délibération n°2026.06.185

**Désignation des représentants de GrandAngoulême à l'EPF : Etablissement
Public Foncier**

LE QUATRE JUIN DEUX MILLE VINGT SIX à 17 h 30, les membres du Conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 29 mai 2026

Secrétaire de Séance: Guillaume CHUPIN

Membres en exercice: **75**

Nombre de présents: **69**

Nombre de pouvoirs: **5**

Nombre d'excusés: **1**

Membres présents : Sabrina AFGOUN, Sarah AMRANI, Brigitte BANIZETTE, Jean-Luc BEURCQ, Eric BIOJOUT, Karine BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Thierry BOUILLEAU, Fadila BOUTAYEB, Catherine BRIE, Michel BUISSON, Christine CAMUS, Stéphane CHAPEAU, Hortense CHARTIER-CHEVALERIAS, Guillaume CHUPIN, Jean-Claude COURARI, Frédéric CROS, Fadilla DAHMANI, Jean-François DAURE, Gérard DESAPHY, Fabienne DOUCET, Laurent DUGUE, Nathalie DULAIS, Matthieu DUSSAIGNE, Jean-Luc FOUCHIER, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Ludovic GERBOU, Hélène GINGAST, Michel GOMEZ, Jérôme GRIMAL, Rémi HUMBERT, Thierry HUREAU, Pascal JAUMARD, Sandrine JOUINEAU, Samantha LANDREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Daniel MAGNIER, Lionel MAHERAULT, Annie MARAIS, Annie MARC, Stéphanie MARCHAND, Patrick MARDIKIAN, Jean-Luc MARTIAL, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Philippe MONJARRET, Bénédicte MONTEGU, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Coralie PASQUIER, Dominique PEREZ, Thierry PERONNAUD, Yannick PERONNET, Anne-Aziliz PETIT-LOUBOUTIN, Jean-Philippe POUSSET, Calixte ROCHETEAU, Hugo ROUGIER, Gérard ROY, Magali SAINT HILAIRE, Morgan VANDESTICK, Lucy VIOLIN, Elise VOUVET, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Aurélie ZADRA, Hassane ZIAT

Ont donné pouvoir : François ELIE à Pascal MONIER, Charlène MESNARD-CALMELS à Jean-Philippe POUSSET, Gilbert PIERRE-JUSTIN à Stéphanie MARCHAND, Maryline VINET à Michel GOMEZ, Zalissa ZOUNGRANA à Elise VOUVET,

Excusé(s): Damien RONDEAU

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260612-2026_06_185-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/06/2026
Publication : 12/06/2026

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 4 JUIN 2026

**DÉLIBÉRATION
N°2026.06.185**

Rapporteur : Monsieur BONNEFONT

**DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE GRANDANGOULEME A L'EPF :
ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER**

PROJET DE TERRITOIRE "GRANDANGOULEME VERS 2030"

Pilier : UNE AGGLO QUI DEVELOPPE ET PREND SOIN DE SES RESSCES AU SERVICE DES
POL CTAIRES ET DES CITOYENS

Ambition : Néant

Enjeux : []

Un établissement public foncier (EPF) est un établissement public à caractère industriel et commercial qui négocie et mène les procédures permettant de constituer des réserves foncières en amont de la phase de la phase de réalisation de projet d'aménagement public.

Les EPF locaux s'appuient sur une gouvernance partagée entre les collectivités territoriales et leurs groupements de son territoire d'intervention et l'Etat, en réunissant des élus intéressés par les problématiques foncières.

GrandAngoulême dépend de l'EPF Nouvelle-Aquitaine qui est piloté par un conseil d'administration composé de 59 membres, dont 20 représentants de communautés d'agglomération.

Il convient de désigner un représentant titulaire de GrandAngoulême et un suppléant au conseil d'administration de l'EPF Nouvelle-Aquitaine.

L'assemblée ayant délibéré à l'unanimité pour le vote à main levée,

Je vous propose :

DE DESIGNER Monsieur Gérard ROY représentant titulaire de GrandAngoulême et Monsieur Jean-François DAURÉ suppléant à l'EPF Nouvelle-Aquitaine.

**Pour : 71
Contre : 0
Abstention : 3
Non votant : 0**

**APRES EN AVOIR DELIBERE
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260612-2026_06_185-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/06/2026
Publication : 12/06/2026